

Motion du 3 novembre 2010 de MM. Yves de Matteis, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Gary Bennaim, Pascal Rubeli, Mmes Ariane Arlotti, Maria Pérez, Salika Wenger, Nicole Valiquier Grecuccio, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Véronique Latella et Chantal Perret-Gentil: «Pour le lancement d'une coalition internationale des villes contre l'homophobie».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 24 novembre 2010)

MOTION

Considérant:

- le fait que plus de 76 pays punissent l'homosexualité de peines de prison pouvant aller jusqu'à plusieurs années d'incarcération;
- que sept pays punissent l'homosexualité de la peine de mort;
- que la mention et la dénonciation des persécutions, stigmatisations et discriminations basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont, pour l'instant, quasiment absentes de toutes les enceintes internationales, y compris celles qui ont trait au racisme, alors que la nécessité d'agir est criante;
- le fait que Genève est la capitale mondiale des droits humains, avec, notamment, la présence sur son territoire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;
- le fait qu'une «Coalition internationale des villes contre le racisme» a été fondée à Nuremberg, en Allemagne, sous les auspices de l'Unesco en 2004, coalition à laquelle la Ville de Genève appartient;
- que les Villes d'Amsterdam et de Bruxelles et la Catalogne font d'ores et déjà partie des soutiens officiels de la fédération mondiale luttant contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (ILGA – International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association);
- le fait que le Conseil municipal avait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 21 janvier 2008, la résolution R-105 intitulée «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre l'initiative de lancer une Coalition internationale des villes contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en prenant contact avec:
 - des associations internationales compétentes en la matière (par exemple l'ILGA);
 - des villes déjà sensibilisées à ces thématiques (Amsterdam, Bruxelles, La Haye, Mexico, etc.)
 - des organismes internationaux ad hoc (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONUSIDA, etc.) susceptibles de fournir une expertise afin de contribuer à l'élaboration d'un réseau international sur le modèle de la Coalition internationale des villes contre le racisme.
- à tenir régulièrement le Conseil municipal informé des progrès de cette démarche.